

ACTUALITÉ

PLÉNIÈRE DU CNRS

Dans le contexte de préparation de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), le comité national réuni en session plénière le 4 juillet 2019 a produit une analyse de la situation de la recherche publique française ainsi que des propositions de financement et d'améliorations qui ont fait l'objet de débats en séance.

Le comité national de la recherche scientifique joue un rôle essentiel dans la vie scientifique française. Il contribue à l'élaboration de la politique scientifique du CNRS et de ses partenaires. Ses prérogatives portent entre autres sur le recrutement et l'évaluation des chercheuses et chercheurs, ainsi que sur le suivi des unités de recherche. Ses membres élus et nommés sont issus de toute la communauté scientifique. Les constats faits par le comité national sur l'état de la recherche publique sont largement partagés par la CGT.

Il ressort clairement des travaux issus de la plénière que la qualité de la recherche française est mise en péril. Ainsi le faible niveau d'investissement dans la recherche publique, des modalités déséquilibrées d'allocation et de répartition des crédits au détriment du financement de base à l'activité scientifique, un soutien insuffisant aux collectifs de recherche, la diminution continue de l'emploi scientifique, les rémunérations insuffisantes et la dégradation importante des conditions de travail sont bien mis en exergue. La CGT fait le même constat et souligne plus particulièrement l'explosion des recrutements précaires.

Les débats de la plénière ont montré un clivage profond au sein de la communauté scientifique au sujet des types de financements et des recrutements. Une partie réactionnaire mais minoritaire des scientifiques est favorable au contrat de mission. Ils-elles sont également favorables à une recherche financée majoritairement sur projet. Les élu-es du SNTRS-CGT au comité national ont fait entendre leur voix pour contrecarrer cette vision

de l'organisation de la recherche. Le texte final ne fait pas la part belle aux thèses réactionnaires sans adopter toutes nos revendications.

Ainsi le soutien à la recherche fondamentale est affirmé, des budgets dits « de base » sont demandés. Ces crédits sont indispensables à l'expression de la créativité des chercheurs et des chercheuses. Le texte demande de fixer des perspectives pluriannuelles en termes de croissance de l'emploi scientifique titulaire et du financement de la recherche publique ; de rétablir un système de recherche publique fondée sur la confiance, mise à mal par la multiplication des contraintes réglementaires telles que les indicateurs de performance. Il demande que les salaires soient revalorisés de 20 % mais fait appel à une part de rémunération au mérite. Nous n'avons pas réussi à faire supprimer ce point.

Cette réunion a été aussi marquée par l'intervention à la tribune d'un collectif

de soutien aux déclassé-es de la campagne de recrutements chercheur-ses CNRS 2019. En effet, tous les ans, des candidat-es à des postes de chercheur-ses sont classés par le comité national en rang éligible, et se retrouvent déclassés par la direction de l'établissement et ne sont ainsi pas recrutés. Pour certains candidat-es ces déclassements se sont reproduits deux à trois ans de suite. Le collectif de soutien, dont des camarades font partie, a demandé un vote lors de la plénière. La demande n'a pu aboutir malgré notre soutien.

Cette plénière reste en demi-teinte pour la CGT, elle part de constats partagés mais ne va pas assez loin dans les propositions. Elle aura eu le mérite de permettre à la communauté scientifique de s'exprimer sur l'organisation de la recherche. Une augmentation d'idées réactionnaires au sein de la communauté scientifique est bien visible mais nos élu-es ont montré leur combativité pour que les idées de progrès restent majoritaires.

